

# **25<sup>ème</sup> Festival LE COURT EN DIT LONG du 5 au 10 juin 2017**

## **REGLEMENT**

### **Article 1 – Objet**

Le Centre Wallonie-Bruxelles organise le 25<sup>ème</sup> Festival LE COURT EN DIT LONG du 5 au 10 juin 2017 dans sa salle de cinéma (sise 46, rue Quincampoix – 75004 Paris).

### **Article 2 – Appel à candidature**

La sélection est ouverte à tout court métrage (durée maximale 40 minutes) produit ou coproduit en Wallonie et à Bruxelles depuis mars 2016, sur envoi spontané de DVD ou de lien Vimeo **avant le 24 mars 2017**. Les genres acceptés sont : fiction, animation, expérimental.

Adresse d'envoi : **Centre Wallonie-Bruxelles. Festival Le Court en dit long. 46, rue Quincampoix. F-75004 PARIS. (France).**

### **Article 3 – Sélection**

La sélection d'un film sera confirmée par le service cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles avant le 12 avril 2017 par courrier électronique.

### **Article 4 – Compétition**

La sélection est ouverte à une compétition. Un jury composé de cinq personnalités décernera le Grand Prix « Le Court en dit long », le Prix du Scénario, le Prix de la Mise en Scène, les Prix d'interprétation féminine et masculine. Le jury pourra aussi accorder jusqu'à deux « mentions spéciales ». Le « Prix du Public » sera décerné par les votes des spectateurs.

Si le Centre Wallonie-Bruxelles ne trouve pas les partenaires nécessaires pour doter les prix, il se réserve le droit d'annuler la compétition.

### **Article 5 – Formats de projection et engagement des ayant droits**

En inscrivant un film, le producteur et/ou le réalisateur autorise(nt) deux projections non commerciales du film dans le cadre du Festival et s'engagent à prêter la copie de projection en DCP 2K, DV Cam, fichier Appel Pro Res 422 ou 35mm. Les films primés seront à nouveau projetés le 10 juin à 21h30.

### **Article 6 – Engagements du Centre Wallonie-Bruxelles**

De son côté, le Centre Wallonie-Bruxelles s'engage à assurer les copies pour le transport, le stockage et les projections et à prendre en charge le transport des copies de Bruxelles à Paris et retour à Bruxelles, via le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles (44, boulevard Léopold II. B- 1080 Bruxelles).

### **Article 7 – Prises en charge de voyages et d'hébergements**

Le Centre Wallonie-Bruxelles prendra uniquement en charge le voyage des lauréats (Grand Prix, Prix de la Mise en Scène, Prix du Scénario, Prix d'interprétation féminine et masculine, Prix du Public), de Belgique à Paris et, le cas échéant, une nuit d'hôtel. Une seule personne par film sera invitée.

### **Article 8 – Services proposés**

Tout professionnel représentant un film sélectionné en compétition bénéficiera d'une accréditation valable pour toutes les séances et sera accueilli à « l'espace invités ». Ceci inclut l'équipe technique et artistique du film, dans la limite de dix places par film et par projection.

### **Article 9 – Marché du film**

Pendant la durée du Festival, le Centre Wallonie-Bruxelles met en place un Marché du film où seuls les professionnels accrédités pourront visionner sur moniteurs tous les films reçus et soumis à la sélection, avec un lien Internet codé.